



succession mal faite par la notaire

Par **rouve**, le **07/02/2011** à **10:39**

nous sommes dans le cadre d'une succession
le tribunal d'agen a designe une notaire pour faire cette
succession mais la notaire a du parti pris
elle ne fait pas les recherches concernant le décès du père en
nous opposant un délai de 10 ans au delà on ne pourrait pas
faire de recherches sur les avoirs au moment du décès en 1987

elle n'a pas constitué lot meubles et bijoux pour qu'ils soient tirés au sort

elle a compté a tort dans son projet de partage un forfait maison de retraite sans tenir compte
de la donation partage

le tribunal homologue se partage injuste qui nous ampute d'une partie de notre héritage

que pouvons nous faire?

merci